

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements, no 2
en date du 9 novembre 1999

Demandeur : Option Consommateurs

Question 47 Référence : Décision D-99-11, p. 29

« Concernant le portefeuille d'approvisionnement « la Régie demande par ailleurs au distributeur de déposer une copie des études commandées et les choix stratégiques qui seront retenus par la Société. »

- a) SCGM a-t-elle donné suite à cet engagement ? Si oui, comment ?
 - b) Le cas échéant, veuillez référer aux études produites dans la preuve écrite ou les produire avec la réponse à la présente question ?
-

Réponse

- a) Voir la réponse à la Question 5.1.2 de la « Demande de renseignements de l'ACIG » datée du 26 octobre 1999 (pièce SCGM-5, document 1.2).
- b) N/A